

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 MARS 2022

Le 2 mars 2022 à 19h15, le Conseil Municipal de Poisvilliers, légalement convoqué le 25 février 2022 s'est réuni sous la présidence de Madame Marie BOURGEOT, Maire.

Le maire certifie que le procès-verbal de la séance a été, conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la mairie.

Il certifie en outre, que les formalités prescrites par les articles L2121-10 et R2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation du conseil municipal.

Présents : Mme Marie BOURGEOT, M. Fabrice DIEU (1^{er} adjoint), M. Thierry PASCAL (2^{ème} adjoint), Mme Fabienne DUPIN (3^{ème} adjoint), M. Philippe BRUCH, M. Jérôme PIRIOU, Mme Corinne RIGAUD (pouvoir de Mme Elodie CADIOU)

Absents excusés : Mme Elodie CADIOU (pouvoir à Mme Corinne RIGAUD), M. Bruno DEHAYE, Mme Stéphanie JEULIN, Mme Mathilde PELLÉ

Secrétaire de séance : Philippe BRUCH

Après avoir constaté que la majorité des conseillers en exercice étaient présents, le maire ouvre la séance.

❖ **COMPTE-RENDU Délégations générales au Maire**

BUDGET : Réalisation de mouvements comptables :

Changement de chapitres

Chapitre 020 dépenses imprévues :

Article 020 dépenses imprévues -2€

Chapitre 16

Article 1641 +2€

SUBVENTIONS : Sollicitation des organismes financeurs pour l'obtention de subventions pour les investissements communaux :

1-Etat : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

2-Conseil Départemental : Fonds Départemental d'Investissement (FDI)

❖ **BUDGET Vote du compte de gestion 2021**

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

-une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).

-le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes.

Thierry PASCAL, adjoint délégué aux finances, est désigné à l'unanimité pour présenter le compte de gestion 2021.

Thierry PASCAL donne lecture à l'assemblée des annexes I et II du compte de gestion présenté par le receveur :

-Etat II-1 : résultats budgétaires de l'exercice (joint en annexe)

-Etat II-2 : résultat d'exécution du budget principal (joint en annexe)

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

-ENTEND, DEBAT ET ARRETE le compte de gestion 2021 du receveur.

❖ **BUDGET Compte administratif 2021**

Thierry PASCAL, adjoint délégué aux finances, est élu président de séance à l'unanimité pour présenter le compte administratif 2021.

Exercice : 2021 POISVILLIERS (euros)

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Résultat exercice</i>
Investissement	29 817,07	23 416,03	-6 401,04
Fonctionnement	230 977,81	269 756,11	+38 778,30
Totaux	260 794,88	293 172,14	+32 377,26

Résultat de clôture de l'exercice (voir tableau A14 du compte de gestion 2021)

	<i>Résultat de clôture (exercice Précédent)</i>	<i>Part affectée à l'investissement</i>	<i>Résultat exercice</i>	<i>Résultat clôture</i>
Investissement	-15 350,01		-6 401,04	-21 751,05
Fonctionnement	+ 77 177,53	-15 350,01	+38 778,30	+100 605,82
Totaux	+ 61 827,52	-15 350,01	+32 377,26	+78 854,77

Les comptes sont en concordance avec le compte de gestion de la Trésorerie principale de Chartres métropole.
Le maire se retire afin que le conseil puisse procéder au vote du compte administratif 2021.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité,

-CONSTATE la concordance avec le compte de gestion.

-APPROUVE le compte administratif du budget 2021.

❖ BUDGET Reprise et affectation des résultats de l'exercice 2021

Thierry PASCAL, adjoint délégué aux finances, rappelle le vote du compte administratif du budget 2021 en date du 2 mars 2022.

L'adjoint donne lecture des chiffres pour une reprise et une affectation des résultats de l'exercice N-1.

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice (précédé de + ou de -) +38 778,30€

B Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif N-1 (précédé de + ou de -) +61 827,52€

C Résultats à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) **+100 605,82€**

Solde d'exécution de la section d'investissement

D Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou de -)

D 001 (si déficit) -21 751,05€

R 001 (si excédent)

E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (précédé de + ou de -) -26 914,65€€

Besoin de financement

Excédent de financement

Besoin de financement F=D+E) 48 665,70€

Affectation =C =G+H 100 605,82€

1) G. Affectation en réserves R 1068 en investissement 48 665,70€

G= au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H. Excédent de fonctionnement disponible R002 51 940,12€

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

-VOTE une reprise et une affectation des résultats de l'exercice N-1

❖ **BUDGET Travaux et achats en investissement 2022**

Mme le Maire présente les investissements et les achats pour lesquels des dossiers de subventions ont été déposés :

1-EQUIPEMENTS SCOLAIRES : 68 486€	
-City stade	55 939€ TTC
-Portillon sous le préau de la cantine	9417€ TTC
-Alarme pour les malentendants	3129€ TTC
2-ECO RENOVATION DU CIMETIERE : 32 482€	
-Réfection du mur	17 000€ TTC
-Enherbement	7418€ TTC
-Allée stabilisée	8064€ TTC
3-EGLISE ACCES PMR : 39 457€	
-Terrassement	7827€ TTC
-Accès et marches	31 630€ TTC
4-NUMERISATION DES SERVICES : 6334€	
-Copieur	4560€ TTC
-PC portable	1774€ TTC

Pour cette enveloppe d'environ 146 000€ TTC, les subventions attendues se situent entre 70% et 80% de la dépense hors TVA. Le reste à charge oscillera donc entre 24000€ et 36000€.

En 2021, pour un montant de 90 000€ de travaux, la commune a diminué son excédent de fonctionnement de 10 000€ sans faire d'emprunt.

Mme le Maire interroge le conseil municipal quant aux choix à opérer sur ces opérations d'investissement si cela s'avérait nécessaire de répartir ces travaux sur deux ans.

M. Philippe BRUCH évoque l'état de dangerosité du city stade et propose de procéder à une remise en état partielle afin de sécuriser les lieux si l'investissement est reporté à 2023.

Mme le Maire donne les montants des devis fournis par Agorespace pour une mise en sécurité ou une construction neuve.

Le devis de réfection étant plus élevé que celui d'un produit neuf, Thierry PASCAL s'étonne du montant particulièrement élevé des éléments type buts de hand ou lames de bois.

M. Philippe BRUCH estime que le city stade va continuer à se dégrader chaque année contrairement au cimetière et préconise donc de prioriser le complexe sportif fréquenté par les familles, les adolescents et les scolaires.

Mme Marie BOURGEOT rappelle que la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des établissements recevant du public, dont l'église, est une obligation légale pour les communes.

M Jérôme PIRIOU demande si les aires de jeux sont contrôlées et s'il est bien mentionné que le bien se dégrade.

M. Fabrice DIEU confirme que les panneaux de baskets ne bougent pas mais que toute la structure en bois est à changer. Les devis retenus pour les subventions sont les plus élevés afin de ne pas perdre de subventions et que le projet final reste à déterminer.

Les sociétés LUDOPARK (plastique recyclé) et HUSSO (métallique) ont également fourni des devis. Si pour AGORESPACE et HUSSO, les points d'ancrage au sol de la structure sont quasi identiques, il n'en est rien pour la société HUSSO, ce qui entraîne un chantier plus important.

Quelle que soit la solution retenue par le conseil municipal, la priorité sera de mettre le city stade en conformité avec les règles de sécurité.

❖ **BUDGET Subventions et cotisations 2022**

Mme le Maire demande au conseil municipal de fixer les cotisations et les subventions 2022 aux divers organismes et associations.

Les membres de l'assemblée s'accordent à privilégier les associations locales et notamment celles en relation avec les enfants de la commune.

Après délibération, et à l'unanimité, les choix sont arrêtés comme suit :

Subventions :

-Anervedel	65€
-Association sportive collège Soutine	150€
-Prévention routière	100€
-ADMR	50€

Cotisations :

-Association des amis du Compa	25€
-Association AMF28	cotisation annuelle

❖ **CHARTRES METROPOLE Proposition d'un service de balayage des voies en agglomération**

Les services de l'agglomération vont mettre à disposition des communes rurales leurs moyens matériels et humains pour le balayage de la voirie en agglomération.

Cette mutualisation de moyens fera l'objet d'un remboursement de la commune à la Communauté d'agglomération de Chartres métropole.

Tarifs proposés : 0.10€/ml + forfait déplacement zone non urbaine à 2,22€/km.

La commune disposant de 5500ml de voirie, un passage de balayeuse reviendrait à 600€ environ.

L'assemblée approuve cette mutualisation des services de Chartres métropole. Une convention devra être établie entre les deux parties concernées.

❖ **QUESTION DIVERSES**

1-Personnel : Suite à une mise à jour de sa carrière auprès de la CARSAT, l'agent communal du service technique devrait pouvoir bénéficier d'une carrière longue et envisager sa demande de mise à la retraite dès 60 ans.

La commune devra donc réfléchir, dans un futur proche, au profil du poste d'agent technique qu'elle souhaite mettre en place.

En effet, face à la difficulté pour le regroupement pédagogique de recrutement d'un chauffeur de car sur un poste annualisé d'environ 15h00 par semaine, il serait peut-être possible de mutualiser les moyens humains avec 15h sur le poste de chauffeur et 20h00 sur le poste d'agent technique.

M. Philippe BRUCH connaît une personne potentiellement intéressée par ce type de poste.

Mme le Maire rappelle que M. Valentin BIDARD pourrait correspondre au profil recherché mais qu'il ne sera pas disponible avant 2025.

2-Fêtes et cérémonies : La commune est inscrite au « Nettoyage de printemps 2022 ». Mme Fabienne DUPIN gère l'intendance de la manifestation prévue le 21 mai 2022 et les volontaires sont les bienvenus pour l'accueil et l'encadrement des participants.

Présence assurée de : M. Philippe BRUCH-Mme Fabienne DUPIN.

3-Travaux : Mme le Maire annonce à l'assemblée que Chartres métropole a inscrit à son programme de travaux 2022 l'enfouissement du réseau électrique pendant les travaux de réfection de la rue de la Cordonnerie.

4-Conseil départemental : M. Philippe BRUCH évoque à nouveau les panneaux d'entrée de village qui sont régulièrement abimés et notamment celui à la sortie de la rue de la Forte Maison.

5-Sécurité : Mme le Maire évoque les points abordés avec le Lieutenant DEROCQ au cours de leur rencontre en mairie :

- circulation et vitesse des véhicules
- trafic de stupéfiants
- problème de voisinage (stationnement gênant-bruit)

La séance est levée à 20h30

Suivent les signatures des membres présents.